

Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD et conformément à l'article 26bis §5al.2 de la loi organique du CPAS du 08.07.1976, séance commune du Conseil Communal et du Conseil de l'Action sociale, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **Jeudi 25 février 2021 à 20 heures 00, à la Cafétaria du Centre sportif de Florenville ainsi qu'en distanciel par lien numérique pour les Conseillers communaux et de CPAS et le public**

Présentiel du Collège aux conditions suivantes :

-Respect des distances sociales,

-Désinfection obligatoire des mains à l'entrée

-Port du masque si les distanciations sociales ne peuvent être respectées.

CONVOCAION du CONSEIL COMMUNAL

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

ORDRE DU JOUR

1. BUDGET 2021 du CPAS - Approbation-Présentation de la note de politique générale et du rapport relatif aux économies d'échelle
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2021
3. Approbation Budget 2021 - Bibliothèque publique Florenville asbl
4. Octroi Subside 2021- Bibliothèque de Florenville
5. Octroi subside communal 2021- Maison du Tourisme de Gaume
6. Délégation au Collège communal de l'octroi des subventions en nature ou motivées par l'urgence ou en raison de circonstances impérieuses et imprévues
7. Abandon du produit des licences de pêche en 2020 pour rempoissonnement de la Semois en 2021
8. Déblaiement des neiges et lutte contre la glissance - Hivers 2020-2021 - Approbation de la facture - Lot 1 et 2
9. Déblaiement des neiges et lutte contre la glissance - Hivers 2020-2021

10. IMIO - Gestion électronique des documents, des projets et du patrimoine historique local - Décisions

HUIS CLOS

11. Ratification - Démission d'une Institutrice maternelle pour 5P à Sainte-Cécile - à partir du 18.01.2021
12. Ratification - Désignation d'une Institutrice maternelle pour 13P sur une ouverture de poste à partir du 18.01.2021 - Ecole de Lacuisine
13. Ratification - Désignation d'une Institutrice maternelle pour 18P à partir du 18.01.2021 - Ecole de Sainte-Cécile
14. Ratification - Demande d'une Institutrice primaire - congé pour interruption de carrière complète lors de la naissance d'un enfant dans le cadre d'un congé parental - du 24.01.2021 au 23.05.2021 inclus
15. Ratification - Désignation d'une Institutrice primaire pour 19P à Villers en remplacement d'une Institutrice primaire en interruption de carrière complète dans le cadre d'un congé parental - du 24.01.2021 au 23.05.2021 inclus

Par le Collège,

La Directrice Générale,

La Bourgmestre,

Réjane STRUELENS

Caroline GODFRIN